

ANGLES MORTS des véhicules lourds

SOYEZ VIGILANT!



Québec 

QU'EST-CE QU'UN ANGLE MORT ?

Autour de tout véhicule, **certaines parties ne sont pas couvertes par les rétroviseurs ou les fenêtres et ne peuvent être vues du conducteur** : ce sont les angles morts. Généralement, plus un véhicule est haut et long, plus les angles morts sont grands.

Principaux angles morts d'un véhicule lourd¹

1. Avant

Plus le capot est long, plus la surface de l'angle mort est grande. Une petite voiture peut même s'y cacher.

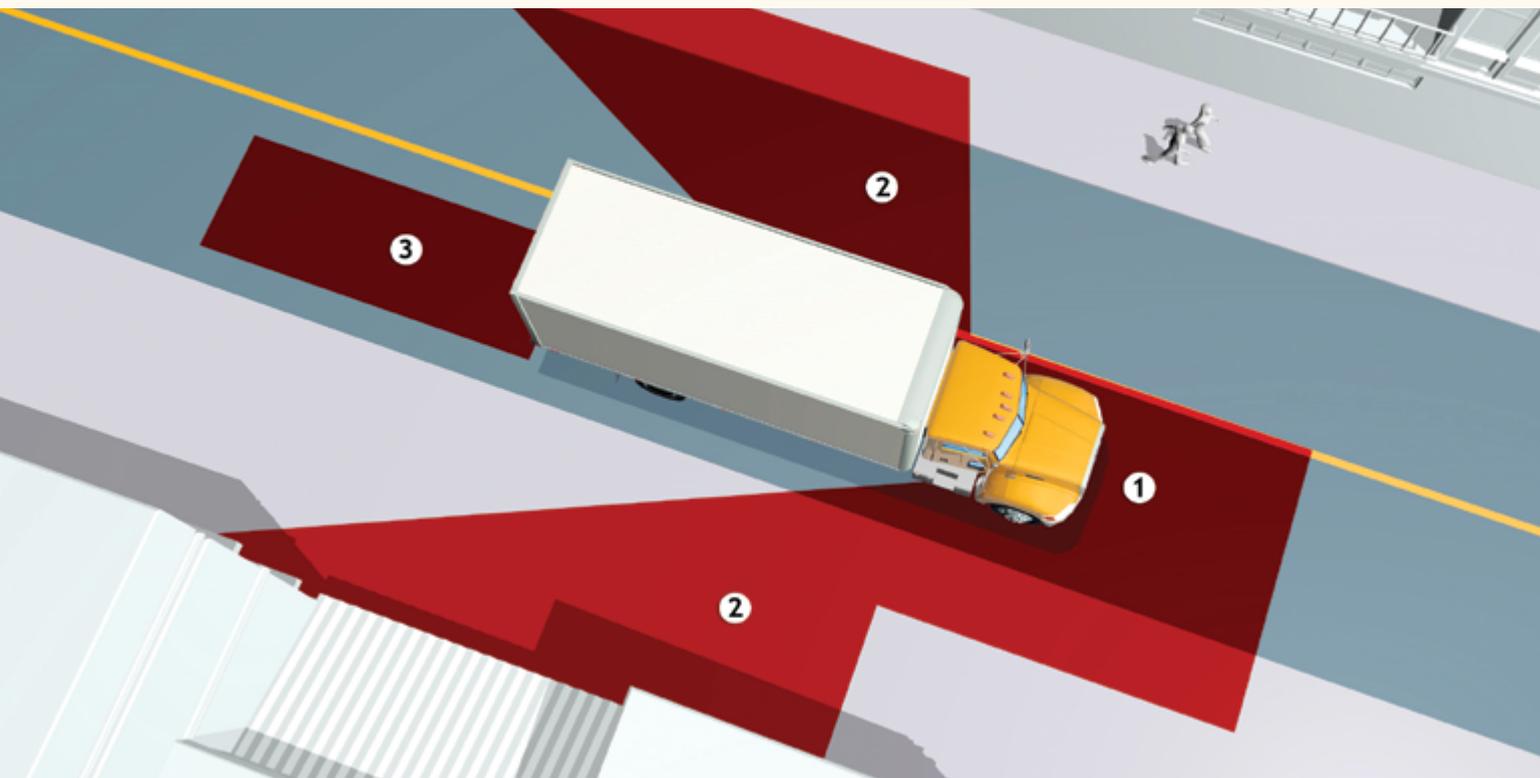
2. Côtés

Puisque la visibilité sur les côtés est limitée par les angles morts, le conducteur **doit se fier uniquement à ses rétroviseurs**.

3. Arrière

Puisque l'angle mort arrière est très long, soyez particulièrement vigilant lorsqu'un véhicule lourd recule.

Si vous ne pouvez voir les yeux du conducteur, que ce soit dans un rétroviseur ou par la fenêtre, il ne vous voit pas. Soyez vigilant et tentez, dans la mesure du possible, de vous éloigner du véhicule.



¹ L'illustration des angles morts a été simplifiée pour faciliter la compréhension. Il existe d'autres angles morts, comme ceux causés par les rétroviseurs ainsi que les piliers de chaque côté du pare-brise. De plus, les autres types de véhicules lourds (autobus urbains, autocars, etc.) ont aussi des angles morts, mais leurs formes et leurs dimensions sont différentes.

DANGERS AUX INTERSECTIONS

C'est aux intersections en milieu urbain que la situation est la plus préoccupante, puisque c'est là qu'ont lieu la majorité des accidents impliquant un piéton ou un cycliste. Les angles morts à l'avant et sur le côté droit des véhicules sont particulièrement problématiques.

Traverser devant un véhicule lourd



Exemple d'un piéton qui croit avoir été vu et traverse au moment où le véhicule redémarre.

Traverser quand un véhicule lourd tourne à droite



Exemple d'un cycliste qui croit avoir été vu et poursuit sa route au moment où le véhicule tourne à droite.

VOUS CONDUISEZ UN VÉHICULE LOURD?

Anticipation et vérification

Lorsque vous conduisez, soyez attentif aux personnes qui circulent près de votre véhicule, surtout aux intersections en milieu urbain.

- Surveillez et anticipez les déplacements des cyclistes et des piétons qui traversent devant votre véhicule.
- Ne tenez pas pour acquis que vos manœuvres sont prévisibles.
- Assurez-vous que vos rétroviseurs sont en bon état, dégagés et bien ajustés.
- Maintenez vos phares allumés en tout temps (pour voir et être visible). Soyez vigilant le soir et lors de conditions climatiques difficiles.
- Signalez vos intentions (clignotants) pour tourner ou pour changer de voie et conservez un espace d'au moins 1 mètre entre votre véhicule et un cycliste.
- Soyez vigilant lors d'un virage à une intersection, particulièrement lors d'un virage à droite alors que votre véhicule doit empiéter dans la voie adjacente ou sur l'accotement.

Pour en savoir plus, consultez le site Web de la Société :

saaq.gouv.qc.ca/anglesmorts

VOUS CIRCULEZ PRÈS D'UN VÉHICULE LOURD?

S'assurer d'être vu : une règle qui peut vous sauver

Lorsque vous circulez près d'un véhicule lourd, établissez toujours un contact visuel avec le conducteur. Sans quoi, présumez qu'il ne vous a pas vu.

- Évitez de vous trouver dans les angles morts d'un véhicule lourd.
- Assurez-vous que son conducteur vous a vu avant de traverser devant lui. En cas de doute, laissez-le passer.
- Portez attention aux clignotants des véhicules aux intersections.
- Soyez visible (vêtements voyants, bandes réfléchissantes, etc.).
- N'oubliez pas que le conducteur ne vous entendra pas si vous tentez de signaler votre présence.

Et si vous êtes un cycliste :

- Ne dépassez jamais par la droite près d'une intersection.
- Soyez prudent aux intersections, immobilisez-vous loin devant ou derrière un véhicule lourd, mais jamais à ses côtés.
- Si un véhicule lourd vous dépasse, anticipez l'effet de turbulence, c'est-à-dire le coup de vent qui suivra. À vitesse élevée, il peut être assez puissant pour vous déséquilibrer.

C-5490 (16-04)

**Société de l'assurance
automobile**

Québec 